

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 13 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le treize mars

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 mars 2018

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André (Maire), Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. BELET Georges, M. BLANCHON Frédéric (adjoints), M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme MATRAY Morgane, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, M. ALBORGHETTI Francis, Mme DELATTRE QUENEY Delphine, Mme de PARISOT DE BERNECOURT France,

ABSENTS (avec pouvoir) : M. de MEAUX Emmanuel a donné pouvoir à M. BELET Georges

ABSENTS (sans pouvoir) : Mmes DEROBERT-MASURE Josette et GOUBEAU Ghislaine

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Mme de PARISOT DE BERNECOURT France

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 13

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 FÉVRIER 2018
- PROPOSITION DE CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DE L'AVIFAUNE EN DÉTRESSE - ANNÉE 2018
- PARC LOCATIF COMMUNAL : GESTION DE L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS
- DEVENIR DU LOGEMENT COMMUNAL « 94 RUE DE L'ÉGLISE »
- DIVERS

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter deux dossiers à l'ordre du jour :

- DEMANDE DE SERVITUDE DE PASSAGE POUR ENEDIS - PROPOSITION DE CONVENTION
- CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE : ATTRIBUTION DES LOTS - réunion de la commission « MAPA » du 13 mars 2018

Le conseil municipal, accepte les deux ajouts, à l'unanimité.

Madame de PARISOT DE BERNECOURT demande à Monsieur le Maire de bien vouloir ajouter le dossier « PENAP » en fin de réunion. Monsieur le Maire répond favorablement à sa demande.

Il en profite pour demander à M. BLANCHON de bien vouloir faire l'information de la mise en place des nouveaux compteurs « LINKY » également en fin de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 FÉVRIER 2018

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du 13 février 2018

Mme GEFFROY Marie-Jeanne demande à ce que soit ajouté le mot « élus » en page 11, rubrique « intercommunalité », dans la dernière phrase du paragraphe sur la journée des Conseils Municipaux des Jeunes : «elle rappelle le voyage à Paris prévu le 30 mai, auquel nos jeunes **élus** Marcillois participeront. »

N'ayant pas d'autre observation à formuler, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte avec la correction demandée, le compte-rendu du 13 février dernier.

PROPOSITION DE CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DE L'AVIFAUNE EN DÉTRESSE - ANNÉE 2018

Délibération 2018/07

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus, un projet de convention entre la commune et l'Association du Centre de Soins pour Oiseaux Sauvages du Lyonnais (CSOL), qui définit les conditions de mise en place d'un partenariat entre le CSOL et la commune afin d'œuvrer en faveur de la sauvegarde des oiseaux sauvages. Il précise qu'en signant cette convention, la commune s'engage à régler une cotisation annuelle, fixée à 0.10 euros par habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la convention en annexe et autorise Monsieur le maire à la signer ;
- prend note du montant de la cotisation 2018 :
 $879 \text{ habitants (population légale au 01.01.2018)} \times 0.10 \text{ €} = 87.90 \text{ €}.$
- dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2018.

Monsieur CHEVEREAU Laurent demande à ce que cette convention soit portée à la connaissance des administrés, en faisant une information sur le prochain p'tit bull'tin.

PARC LOCATIF COMMUNAL : GESTION DE L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil 2017/07 aux termes de laquelle le conseil avait décidé que la commune reprenne à sa charge la gestion administrative et comptable de son parc locatif.

De ce fait, en cas de dégâts sur un bâtiment communal mis en location, le locataire se retourne auprès de la mairie pour demander la remise en état. N'ayant pas le personnel pour exécuter des travaux de réparation et d'entretien et pour éviter à l' élu, délégué aux bâtiments, de gérer la prise de rendez-vous avec une entreprise ou un artisan, il serait souhaitable de confier la « gestion de l'entretien des bâtiments » à une agence. Il demande aux élus s'ils seraient favorables à ce qu'un contrat adapté à notre demande soit demandé à CENTURY 21.

Le conseil valide à l'unanimité.

Monsieur le maire annonce que l'appartement « 232 route de Chazay » a trouvé son locataire et que CENTURY 21 est en train de préparer le dossier « de mise en location ».

DEVENIR DU LOGEMENT COMMUNAL « 94 RUE DE L'ÉGLISE »

Délibération 2018/08

Suite aux différents échanges entre élus dans les séances précédentes, Monsieur le Maire pense que l'autorisation de détruire le mur du jardin ne sera pas accordée par les services des bâtiments de France, et que des travaux d'aménagement de parkings ne semblent pas envisageables. Il propose à l'assemblée de mettre ce tènement en vente dans deux agences immobilières. Après avoir consulté le service des domaines, il

soumet un prix de vente à 320 000 euros, bâtiment et terrain et propose que deux clauses soient portées sur l'acte de vente :

- la conservation de l'aspect architectural du bâti ;
- l'obligation au futur propriétaire de stationner son ou ses véhicule(s) dans la cour intérieure.

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à engager la mise en vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par : 02 « ABSTENTION » et 11 voix « POUR » :

- valide les propositions de Monsieur le maire :

* mise en vente de la parcelle A424 d'une contenance de 901 m² comprenant un bâtiment à usage d'habitation construit en R+2 avec un appartement et grenier aménageable + terrain + cour attenant, à 320 000 euros

* deux clauses à porter sur l'acte de vente à intervenir : la conservation de l'aspect architectural du bâti et l'obligation au futur propriétaire de stationner son ou ses véhicules dans la cour intérieure.

- décide de confier la vente dans deux agences immobilières après avoir tenu informés les administrés qui ont fait connaître leur intérêt sur le devenir du tènement.

DEMANDE DE SERVITUDE DE PASSAGE POUR ENEDIS - PROPOSITION DE CONVENTION

Délibération 2018/09

Annule et remplace délibération 2016/38

Monsieur le Maire rapporte qu'une première demande de servitude de passage sur les parcelles A 1202 et A 1204 avait été faite en 2016 et approuvée par délibération du 11 octobre 2016 ; à ce jour, pour une modification de tracé suite à une non-conformité des lignes HTA et BT, la Société PROTOTECH agréée et mandatée par ENEDIS présente à l'approbation des élus, une nouvelle convention avec plan des travaux.

Il porte à la connaissance de l'assemblée cette convention référencée C06 et son nouveau tracé indiquant que la ligne aérienne est décalée par rapport à la demande initiale faite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention en annexe.

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE : ATTRIBUTION DES LOTS - COMMISSION « MAPA » DU 13 MARS.

Monsieur le Maire dit que la commission « MAPA » s'est réunie ce jour pour étudier le rapport d'analyse des offres de SEMCODA commenté par SEMCODA et a attribué les lots de travaux pour la construction du groupe scolaire. Il précise que dans le cadre de la procédure adaptée ouverte, les attributions faites feront l'objet d'une décision du maire. Il donne la liste des lots, des options retenues sur certains lots, le montant de travaux hors taxe par lot ainsi que le nom du titulaire de chaque lot.

DIVERS

- LOGEMENTS SEMCODA : PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire porte en information des élus l'arrêté accordant le permis de construire (PC 069 125 17 F0026) de 4 bâtiments (trois R+1 et un R+2) abritant 18 logements et de futurs locaux d'activité. Il précise que des recours restent envisageables ce qui risque de retarder le début des travaux.

- ENEDIS ARRIVEE DES NOUVEAUX COMPTEURS « LINKY »

La parole est donnée à M. Frédéric BLANCHON. Ce dernier dit avoir rencontré un représentant d'ENEDIS et informe les élus de l'arrivée en mai des nouveaux compteurs « Linky » sur Marcilly.

ENEDIS continue la modernisation du réseau de distribution en remplaçant les compteurs actuels dans toute la France ; plusieurs services immédiats en découleront, destinés à faciliter la vie des consommateurs :

- un relevé automatique à distance des consommations ;
- adapter la puissance de son compteur : changement fait à distance en moins de 24 heures,
- accès à de nouvelles offres du fournisseur d'électricité ;
- emménager en toute simplicité avec une démarche faite à distance en moins de 24 heures ;
- mieux maîtriser sa consommation.

Il précise que la pose du nouveau compteur ne coûtera rien au client et qu'elle sera assurée par un technicien ENEDIS, après que chaque foyer concerné soit averti par courrier de leur Société.

COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES

1- INTERCOMMUNALITE

CCBPD : Réunion du groupe de travail « tourisme » du 1^{er} février 2018

La commune n'était pas représentée à cette réunion mais le compte-rendu reçu apporte les informations suivantes :

- « Rosé Nuits d'Eté » date de la soirée d'ouverture annoncée au 6 juillet 2018 ,
- Mise en place d'un réseau des géo sites de la CCBPD.

2- SYNDICATS

SIBVA : Réunion du lundi 12 mars 2018

L'impôt GEMAPI a été évoqué à nouveau. La compétence « rivières » va devenir intercommunale

SMPRPCA : Réunion du mardi 13 mars 2018

Les budgets 2017 et 2018 étaient les points essentiels de cette réunion.

SIEVA : Réunion du vendredi 16 mars 2018

Monsieur le Maire indique que les budgets étaient à l'ordre du jour de cette réunion mais dans les propositions de programmes 2018, le SIEVA prévoit le renouvellement des conduites « chemin de Champfort et route de Neuville » pour un montant TTC de 146 400 euros.

3- COMMISSIONSCommission « relation/informations » : réunion du 27 février 2018

Mme GEFFROY Marie-Jeanne dit que la commission a reçu Monsieur MINGEARD, concepteur du site internet de la commune, pour lui demander d'inclure la dématérialisation des autorisations d'urbanisme via notre site officiel. Ainsi les administrés pourront télécharger les formulaires nécessaires directement sur le site de la commune (permis de construire, déclaration de travaux etc...). M. MINGEARD a souligné l'excellent travail accompli par M. TISOPULOT Patrick, lors du transfert des publicités de nos sponsors.

Mme GEFFROY Marie-Jeanne dit que le prochain bulletin municipal aura une nouvelle présentation en couverture et les « flash code » seront inclus.

Commission « éco-citoyens » : réunion du 05 mars 2018

Cette réunion portait essentiellement sur le budget 2018 des actions à mener.

Le nettoyage de printemps est arrêté au samedi 17 mars 2018, à 8 h 30 au stade de Marcilly, une réception est prévue à Lozanne à 11 h.

Commission « révision 2017/2018 des listes électorales » : réunion du 28 février 2018

Les tableaux définitifs des rectifications (inscriptions et radiations) ont été établis au 28 février 2018.

La liste électorale complémentaire municipale compte 3 électeurs.

La liste électorale complémentaire européenne compte 2 électeurs.

La liste électorale compte 346 électeurs et 384 électrices, soit un total d'inscrits de 730.

2019 devrait connaître la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU), ce processus simplifié d'inscription sur les listes électorales et de gestion de ces listes pourraient être utilisés pour la première fois à l'occasion des élections européennes prévues au deuxième trimestre 2019.

Commission « urbanisme » : réunion du 13 mars 2018

La commission a examiné 03 dossiers :

DECLARATION DE TRAVAUX (2)**DP 69.125.18 00001****ZONE UC****Travaux projetés :** Extension - Remplacement des huisseries - Création d'ouvertures et de velux - Ravalement de façade.

Dossier reçu le 19/02/2018

Dossier envoyé à la préfecture le 27/02/2018

Dossier envoyé aux ABF le 27/02/2018

Report du délai d'instruction 4 mois (périmètre ABF) LRAR du 27/02/2018 envoyée le 5/03/18

Remarques de la commission : La commission souligne que le parement en pierres est interdit, elle reste dans l'attente de l'avis des ABF.

DP 69.125.18 00002

ZONE UC

Travaux projetés : Changement d'une fenêtre en porte fenêtre et pose de volet roulant

Dossier reçu le 08/03/2018

Dossier envoyé aux ABF le 09/03/2018

Remarques de la commission :

La commission n'a pas d'observation, accepte le dossier après avis des ABF.

PERMIS DE CONSTRUIRE (1)

PC 69.125.18.00005

ZONE UI

Création de surface de plancher et d'ouvertures en façade.

Dossier reçu le 26/02/2018

Dossier envoyé à la préfecture et aux ABF le 27/02/2018.

Report de délai 4 mois ABF. Expiration délai d'instruction LR AR du 27/02/2018.(envoyée le 5/03/2018)

Remarques de la commission :

La commission demandera la régularisation suivante : sur bâtiment 02B, faire apparaître la 3^{ème} place PMR.

4- CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Réunion du 05 mars 2018

Mme GEFROY Marie-Jeanne dit avoir évoqué trois points :

- nuit de l'eau prévue le samedi 17 mars à 18 heures à l'Aquazergues,
- mettre en place une action sur la propreté de la commune (exemple : création d'une pancarte avec dessin humoristique),
- le renouvellement du CME en octobre puisque tous les deux ans, une élection doit avoir lieu.

5- CCAS

Néant

6- AUTRES

Construction d'un groupe scolaire : réunion de chantier n° 2 en date du 09 mars 2018

M. BLANCHON Frédéric dit que cette réunion de chantier portait sur le constat de désamiantage et la programmation de la démolition du bâti « 303 route de Neuville ».

Madame DELATTRE-QUENEY Delphine s'adresse à Monsieur le Maire pour qu'une réunion de la commission communale « nouvelle école » soit programmée pour présenter les plans définitifs du projet groupe scolaire.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 27 MARS 2018 à 20 h 30 (budgets)

MARDI 10 AVRIL 2018 à 20 h 30

MARDI 15 MAI 2018 à 20 h 30

CCAS

MARDI 27 MARS 2018 à 19 h 45 (budget et organisation de l'après-midi « théâtre » destiné aux aînés de la commune)

AUTRES

Mme GOUBEAU Ghislaine fait part d'une réunion « éco-citoyen » qui se tiendra à POMMIERS, le mercredi 15 mars 2018.

Prochaines réunions à prévoir

Commission « voirie-bâtiments » : le 04 avril 2018 à 17 h 30 en mairie

Commission « urbanisme » : le 10 avril 2018, le 15 mai 2018, horaires à confirmer

Commission « finances » : le 15 mars 2018, le 20 mars 2018 à 20 h en mairie

Commission « relation/informations » : réunion de hameau Ferrandièrre/Bernardièrre le 30 mars 2018 à 18 h 30, salle de la gare. Mme GEFFROY Marie-Jeanne informe l'assemblée que la commission a souhaité modifier l'organisation des réunions de hameaux, en regroupant plusieurs hameaux et de rencontrer les administrés dans une salle communale au lieu de se réunir sur site.

Mme de PARISOT France demande à Monsieur le Maire d'intervenir avant de clore la séance. Elle dit avoir été interrogée, sur le dossier « PENAP », par des Marcillois, et informe l'assemblée qu'un mouvement de contestations est sur le point de se créer car les propriétaires concernés disent ne pas avoir été informés en amont de ce projet de périmètre et s'inquiètent fortement sur la durée du programme qui semble être de trente années.

Monsieur le Maire rappelle que la PENAP (*Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains*) est une action décidée par le Département, qui, par rapport au PIG (*Projet d'Intérêt Général*), peut permettre l'obtention d'aides financières pour implanter une nouvelle exploitation, pour changer de culture etc... , que le conseil municipal a choisi, malgré la pression du Département et de la Chambre d'Agriculture, de limiter le territoire de la PENAP à celui du PIG de la Plaine des Chères. Refuser la PENAP ne permet pas d'espérer un changement de zonage des parcelles. Comme tous les plans « d'intérêt général », tel que le Plan Local d'Urbanisme, en premier temps, la commune doit prendre une décision et seulement après, en deuxième temps, la concertation avec les propriétaires se fait lors d'une enquête publique programmée.

Monsieur BLANCHON profite pour demander à la commission du p'tit bull'tin de prévoir un encart d'informations sur l'arrivée des compteurs « Linky »).

Fin de séance : 22 heures 30

